Le Val de la Sennette et la ligne 106

Distance : **5 km**
Difficulté : **facile**
Accès PMR : **non**
Accès poussette : **moyen**

Seine Contrat de Rivière

5

Balad'EAU

Ecaussinnes

Copyright © IGN 2020 - www.ign.be
NATIONAAL GEOGRAFISCH INSTITUUT
INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
N
0 100m 200m
Fme
Cochan
Triherée
Rau de la Dîme
Pomp.
La Dîme
Watiamont
Ri des Gueux
Camping
Fme Cuverbus
les Sept Douleurs
l.-D. des Sept Douleurs
Fme d'Hugermont
Anc. Fme des Poteresses
Tout Vent
Anc. Min du Ramponneau
La Follie
Saint-Roch
Vaugenée
Pr.
Platoit
Écaussinnes-d'Enghien
Chât. de la Follie
Les Robinettes
Égl. Ste-Aldegonde
Rau Les Robinettes
Village
Pilori
Écaussinnes-Lalaing
Départ : Grand'Place d'Ecaussinnes
Fme de la Basse-Court
Quartier Central
Chât. Fort
Les
Au Mau Stitchi
Légende
- Tracé Balad' Eau
- Point d'intérêt
- Cours d'eau
- Route

*En démarrant de la **Grand'Place**, prenez la **rue des Places** à gauche du café «Le Rustique», puis tournez à gauche dans la **rue de l'Estanche** jusqu'à la **rue du Pont**. Sur votre gauche, au coin de la rue, se trouve le **moulin brûlé**.*

1. LE MOULIN BRULÉ

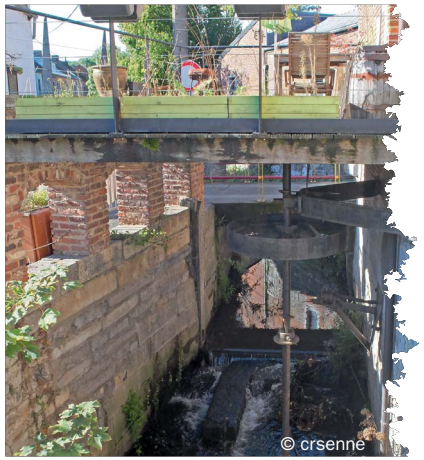

Le moulin brûlé est un moulin dit «banal», ce qui signifie qu'il appartenait à un seigneur qui percevait une taxe, appelée « banalité », payée par les fermiers venus faire moudre leur blé. Le moulin brûlé était de la propriété du **Seigneur du château de la Follie**. Ce moulin, selon les documents, fût **brûlé deux fois** : en 1307 lors de la défaite des templiers et en 1579 au moment de la scission des Pays-Bas. Le moulin est alimenté par la «fausse» rivière, c'est-à-dire un **bras de la Sennette** dévié dans un canal à pente plus faible pour acheminer l'eau jusqu'au moulin afin que celui-ci puisse bénéficier d'une plus grande chute d'eau.

*Prenez la **rue du Pont** à droite et arrêtez-vous au-dessus de **la Sennette**.*

2. LA SENNETTE

Vous êtes juste au-dessus de la « vraie » **Sennette**. La Sennette constituait une frontière naturelle, qui séparait les villages d'Écaussinnes-d'Enghien en rive gauche et d'Écaussinnes Lalaing en rive droite. Les Écaussinnes d'aujourd'hui résultent de la fusion de trois communes Écaussinnes-Lalaing, Écaussinnes-d'Enghien et Marche-lez-Écaussinnes. Le nom de Marche vient du latin «marca», qui signifie limite. En effet, ce lieu est à la frontière de l'ancien comté de Hainaut. Les deux châteaux dont s'enorgueillit le village, **le château fort et le château de la Follie**, faisaient partie d'une ligne de fortifications qui défendaient le comté, notamment contre ses voisins: le duché de Brabant et le comté de Flandre. **La Sennette marquait cette division**.

*Vous arrivez à la **rue de la Bassée**, prenez à gauche. Lorsqu'elle se poursuit et devient la **rue de la Redoute**, prenez les marches sur votre gauche pour rejoindre la **Place des Martyrs** où se trouve le CPAS. Prenez ensuite à gauche, **rue des Robinettes**, qui aboutit au **tunnel des amoureux.***

3. CHÂTEAU DE LA FOLLIE ET TUNNEL DES AMOUREUX

Le château de la Follie a été construit sur les fondations d'un ancien château fort au 14e siècle. C'est en 1365, que le château et son domaine furent vendus à **Englebert d'Enghien** par la famille de Roeulx dite d'Ecaussinnes. Une des dépendances du château est le **moulin de la Follie** appelé également **moulin de Ramponeau**. Vous pouvez le voir à la sortie du tunnel des amoureux. Le barrage du moulin, en aval du château, avait pour fonction de remplir les douves d'eau (protection du château) et d'exploiter l'énergie hydraulique. Au départ, le moulin était de l'autre côté de la rivière (rive gauche au 14e siècle) puis a été construit sur la rive droite au 19e siècle. Le 2e moulin était une scierie de pierre. Le château et son moulin sont la propriété du comte de Lichtervelde, descendant collatéral à la 16e génération d'Englebert d'Enghien.

© crsenne

Le tunnel est d'origine assez récente (2e moitié du 19e siècle). Il n'est que le déplacement du sentier Sainte-Agathe, qui traversait le parc du château de part en part, approximativement de la maison de **Marcel Tricot, fondateur du Goûter Matrimonial**, au moulin de la Follie.

*A la sortie du **tunnel des amoureux**, prenez la **rue de Saint-Ghislain** à gauche pour arriver sur la **rue de la Follie** que vous prenez à droite. Juste avant **la Sennette**, prenez le petit chemin « Val de la Sennette » sur votre gauche. Continuez toujours sur ce chemin jusqu'à la **rue de la Dîme**.*

© crsenne

4. LA VALLÉE DE LA SENNETTE

La Sennette devait fournir son énergie hydraulique à de nombreux **moulins, scieries, cartonneries, brasseries, sucreries et distilleries**. Mais son faible débit est chronique. Les hommes créèrent donc presque partout des étangs, ou bien ils modifièrent les berges et le lit de la rivière pour alimenter les roues à aubes, les turbines de leurs usines et de leurs moulins et ainsi pallier le manque d'eau. Le relief que vous voyez consiste en une digue d'une ancienne retenue d'eau pour un moulin en aval (ancienne scierie et puis cartonnerie).

*Prenez la **rue de la Dîme** à gauche, passez sous l'ancienne ligne de chemin de fer, la ligne 106 (pré-RAVeL), et prenez la **rue de la Dîme** à droite. Lorsque la rue tourne à droite, prenez la ligne 106 à droite.*

5. LA LIGNE 106

La ligne 106 (pré-RAVeL) est une ligne secondaire de chemin de fer belge, qui reliait autrefois Lembeek à Écaussinnes. C'était une ligne de transport de voyageurs ainsi que d'**ouvriers qui travaillaient aux forges de Clabecq et dans les carrières de pierres d'Ecaussinnes**. Aujourd'hui, cette ligne 106 constitue un véritable tunnel végétal et un **couloir biologique** pour différentes espèces. On peut y voir d'immenses lianes de clématite qui poussent bien sur terrain calcaire ainsi que de nombreux robiniers faux-acacias, plantés pour renforcer les talus de chemin de fer.

© crsenne

*Au bout du chemin, traversez la **rue de la Dîme** et continuez sur la ligne 106 jusqu'au prochain pont. Arrivé au pont, descendez à gauche (! pente abrupte) et prenez à gauche l'allée du château jusqu'à la **rue Haute**, que vous prenez à droite. Poursuivez votre route en passant devant l'**église Saint-Remy** et en continuant rue **Maurice Canon** jusqu'à la **Grand'Place**. Vous êtes arrivés !*

Sources : disponibles à la demande au Contrat de Rivière Senne

Le Val de la Sennette et la ligne 106

Avec le soutien du
Commissariat général au Tourisme

Wallonie

Senne
Contrat de Rivière

Avec le soutien des communes partenaires du Contrat de Rivière Senne

Contrat de Rivière Senne ASBL
Place Josse Goffin, 1
1480 Clabecq

Tel/Fax: 02 355 02 15
E-mail: info@crsenne.be
Site: www.crsenne.be
RPM Nivelles
N°entreprise : 0872.191.039
Belfius : BE10 7785 9678 7404
Éditeur responsable : Contrat de Rivière Senne ASBL

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PARUTION 2020.